Revue d'étude des relations internationales n°1 Septembre 2025



Association Nantaise Universitaire d'Étude
des Relations Internationales

Le libre échange, quel bilan ?



anueri
Association Nantaise Universitaire d'Étude
des Relations Internationales

Sommaire

Sommaire 2
Avant propos : 3
Introduction : 4
Une approche historique 4
Les fondements de l'ordre international 5
Un libre échange contesté 6
Libre échange, quelles réalités économiques ? 8
Le libre échange, une permanence 9
La guerre des tarifs douaniers 11
« America First » : aux origines du protectionnisme façon Trump 12
Le « mur tarifaire » 12
Les conséquences économiques et politiques d'une politique extérieure illibérale 13
Une arme géopolitique 13
Après la vague tarifaire ? 14
L'Union européenne face au libre-échange 15
Forces et faiblesses de la zone euro 16
L'heure des choix pour l'UE, vers une voie politique 17
L'OMC, quel avenir ? 19
L'Organisation Mondiale du Commerce, monopole institutionnel de la régulation des échanges mondiaux 20
L'Organisation mondiale du commerce en proie à de multiples problématiques : entre fragmentation de l'espace commercial mondial et blocage institutionnel 21
L'Organisation mondiale du commerce face à son destin : quelles perspectives d'avenir ? 21
La voie du libre échange, quel choix en vue du changement climatique ? 23
Libre échange et environnement deux termes contradictoires ? 23
Le libre échange, vecteur de développement durable ? 25
De la nécessité d'une coopération internationale 26

Avant propos :

L’ANNÉE 2025 signe une reconfiguration globale du commerce international. Le libre échange est plus que jamais contesté tant par le “Sud global” que par ses initiateurs dont les États-Unis d'Amérique. L'émergence des Brics+ et notamment de la Chine met l’Occident face à des problématiques économiques et politiques nouvelles depuis les années 2010. La globalisation des chaînes de valeurs a permis une réduction des coûts de production, qui passe notamment par la délocalisation des industries du Nord vers le Sud. Malgré l'émergence du secteur tertiaire, la crise liée au Covid 19 a démontré que la perte de productivité matérielle constituait un risque de souveraineté comme dans les secteurs de la santé, de l'énergie, et de la haute technologie. La question souveraine maintenant au cœur des débats politiques européens alimente de nombreux discours protectionnistes. Outre-Atlantique, le retour de l’administration Trump signe le règne des “tarifs”. Selon l'idéal protectionniste, Trump cherche à valoriser l’emploi et l’industrie américains en les préservant des économies extérieures. Ces politiques nationalistes considèrent la mondialisation et le commerce non pas comme un enrichissement commun mais comme la fuite d’un capital d’une économie vers une autre. Sont-elles des entraves significatives au commerce international ? Sommes- nous face à une rupture, une mutation ou une refonte du système économique mondial et de l’ordre international qui en découle



Allan Sekula, *Chapter Six: "True Cross" from Fish Story (#87)* 1988–1995. Walker Art Center. Courtesy the artist.

Introduction :

« Le libre échange n'existe pas » affirmait Pascal Lamy, directeur général de l'OMC de 2005 à 2013 lors d'un entretien pour la revue RIS en 2017 . « Il y a des échanges plus ou moins ouverts, et pour des raisons plus ou moins légitimes. Le « libre-échange » est une fiction à la fois utile et controversée ».

Par Adrian PENNEAU

Le libre échange n'est pas une réalité mais un dogme porté par le monde libéral et néo-mercantiliste. Le site gouvernemental Vie publique le définit comme la défense de l'ouverture des frontières au commerce international par la suppression des barrières à la circulation des marchandises et des capitaux. L'augmentation de la concurrence et de la taille des marchés qui en découle, est censée favoriser l'innovation et l'investissement tout en réduisant les coûts pour les consommateurs.

Une approche historique

Au XVe siècle, l'émergence de " l'homme moderne " et du proto-capitaliste place le commerce et le marché au centre des sociétés occidentales. L'Europe, au travers des compagnies commerciales puis par la succession de vagues coloniales, impose le marché comme la première structure d'organisation sociale.

Au tournant du XVIIIe siècle les révolutions intellectuelles, politiques et scientifiques initiées par les Lumières bouleversent la pensée intellectuelle. Charle Christophe, spécialiste de l'histoire des élites sociales et des intellectuels sous la IIIe République, démontre que c'est un nouveau régime d'historicité qui est fondé : « *on passe du moderne, au sens de « temps nouveau apportant un progrès », à la modernité, processus indéfini et irréversible qui marquerait une nouvelle période de l'histoire de l'humanité tournée vers le futur.* »[1]. Le progrès est dorénavant un mythe que l'on invoque comme la solution par excellence, le destin de l'humanité.

Le libre échange est un des symboles de cette modernité promise. Ricardo dans le chapitre VII de son ouvrage Principes de l'économie politique et de l'impôt, théorise le Free Trade (libre échange) comme une politique économique du progrès social.
« Dans un système d'entière liberté de commerce chaque pays consacre son capital et son industrie à tel emploi qui lui paraît le plus utile. Les vues de l'intérêt individuel s'accordent parfaitement avec le bien universel de toute la société. [...] *on parvient à une meilleure distribution et à plus d'économie dans le travail.* [une augmentation du pouvoir d'achat] »

[1] CHARLE Christophe, Introduction. La modernité, une idée neuve en Europe ? In : *Discordance des temps : Une brève histoire de la modernité,* Dunod. « EKHO », Paris, p. 15-35, 2022.

Ce libre échange au service du consommateur est hardiment défendu par certains radicaux britanniques, en particulier l'industriel Richard Cobden (1804-1865) et John Bright (1811-1889). Leur première action politique d'envergure fut la constitution de la Ligue Anti-Corn Law en 1838 . Elle s'opposait à la Corn Law, texte de loi qui instaurait d'importantes taxes sur l'importation des céréales. Cette mesure protectionniste assurait aux Landlords, la classe politique dominante, un maintien des prix élevés au détriment des populations les plus pauvres. Son abrogation en 1846 a permis un recul des prix du blé et une meilleure alimentation des classes populaires.

Ricardo reprend l'idée de doux commerce de Montesquieu pour appuyer le concept du libre échange comme un moyen de faire société et de favoriser la paix. *« L'accroissement de la masse générale des produits répand partout le bien-être, leur échange lie entre elles toutes les nations du monde civilisé par les nœuds communs de l'intérêt et des relations amicales et en fait une seule et grande société. »*

Ainsi, le marché et le commerce international sont des marqueurs du progrès. Ils s'intègrent à la mission civilisatrice que se sont promis les Européens. L'émergence d'un mouvement pacifiste international se relie également à cette théorie civilisatrice du libre-échange. L'extension du libre échange est donc un devoir au nom du bien commun. Dans un premier temps, c'est la colonisation qui ouvre les marchés extra-européens aux industries européennes. Les guerres de l'opium (1839-1860) menées par les Britanniques face à la Chine des Qing amèneront à l'ouverture des frontières de l'Empire du Milieu de manière unilatérale, ainsi qu'à la création de zones franches sous administration coloniale à Hong Kong ou Shanghai. Dans un second temps, des politiques favorables au commerce intra-européen émergent comme l'Entente cordiale sous le Second Empire, puis la IIIe République entre la France et la Grande Bretagne. La mondialisation telle que nous la concevons est en marche.

Les fondements de l'ordre international

La seconde guerre mondiale mène à la reconfiguration de l'ordre international. Les États-Unis doivent en assumer la construction à l'Ouest. En vue de cette refonte, Washington instaure les accords de Bretton Woods en décembre 1945. Ses objectifs sont la création du système monétaire international et de la banque monétaire internationale. Un de leurs buts respectifs est d'assurer le développement du libre échange : *« Faciliter L'expansion et Ie développement harmonieux du commerce international »* ; *« Contribuer au développement harmonieux, sur une longue période de temps, des échanges internationaux et au maintien de l'équilibre des balances des paiements en encourageant les investissements internationaux »*[2]

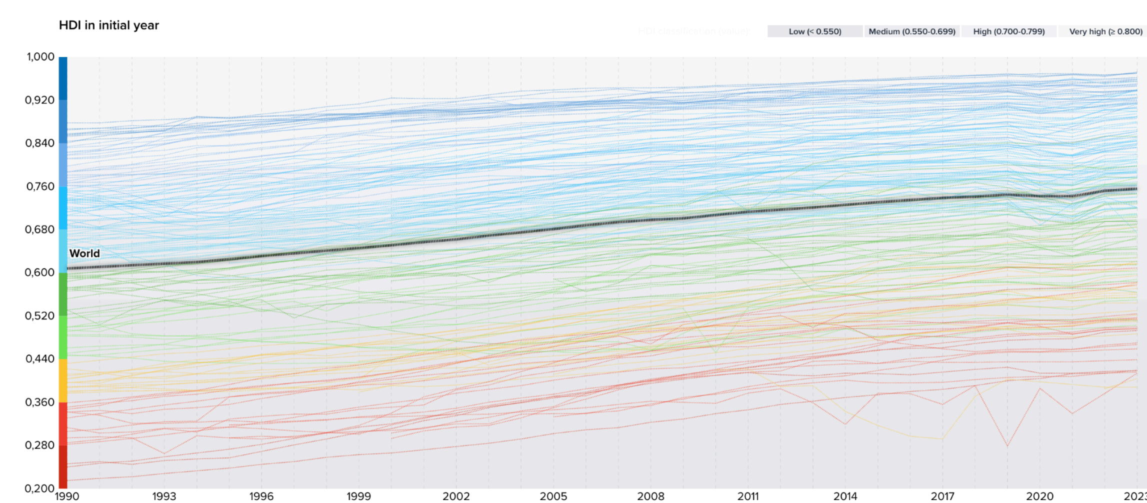
[2] Accords de Bretton Woods, Accord relatifs au Fonds monétaire international et Accord relatif à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, Article 1, le 27 décembre 1945.

L'objectif est entériné avec la signature des accords du GATT en 1948, repris par l'OMC en 1995, qui cherchent à dynamiser les échanges internationaux par *« la réduction substantielle des tarifs douaniers et des autres obstacles au commerce»*[3] . Le développement du libre échange est dorénavant inhérent à l'ordre international onusien qui s'impose sur l'ensemble du globe. Ainsi le libre échange apparaît comme le synonyme du progrès, de la démocratie, du droit international.

Un libre échange contesté

Cette politique du libre-échange a permis la multiplication de la consommation, de 1980 à 2023 par 7,9 et une augmentation du PIB par 4,2 sur la même période. Le niveau de vie global (mesuré par UNDP avec l'IDH) démontre lui aussi une augmentation sur la période 1990 à 2023. L'IDH mondial sur évolue de 0,608 à 0,756.

Graphique représentant l'évolution de l'IDH de 1990 à 2023



UNDP, Human Development Report, Human Development Index

Cependant l'adhésion au libre échange est inégale à travers le monde. C'est une politique économique aujourd'hui contestée. Elle est en concurrence avec les politiques souverainistes et nationalistes qui prônent la réindustrialisation.

[3] Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, Partie 1, Article 1, 1947.

Nous mesurons cette adhésion au libre échange avec l'ICI[4], un indice développé par le géographe Gilles Ardinat. Il permet, en croisant l'IDH et la valeur moyenne des tarifs douaniers, d'évaluer le niveau de conformité des pays avec l'idéal vanté par les grandes organisations intergouvernementales : le libre échange permettrait le développement économique.

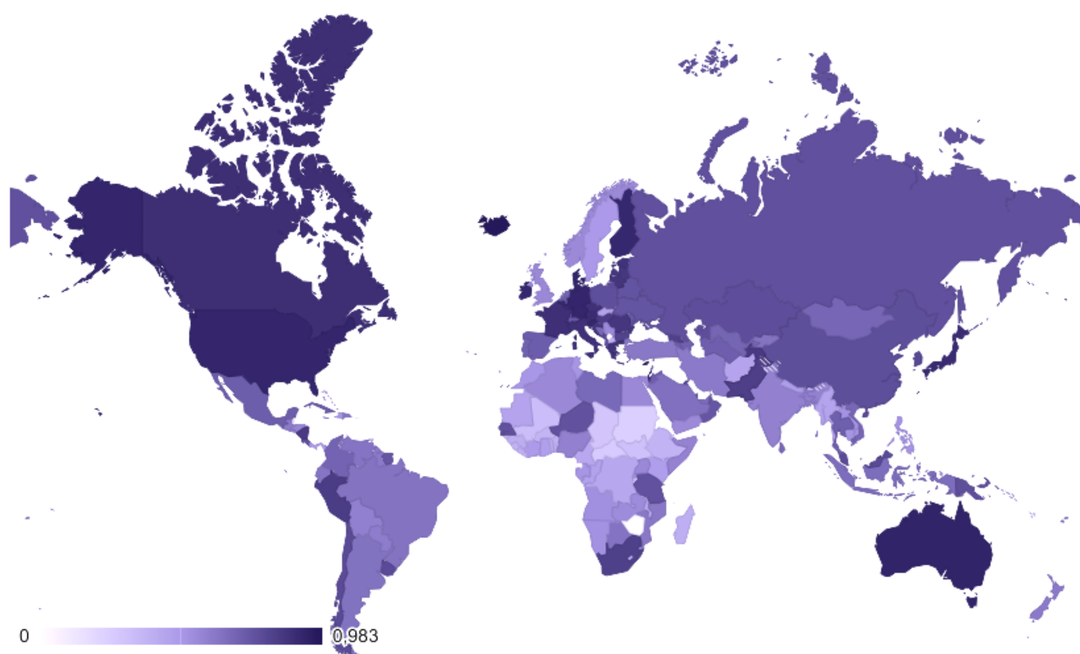
Indice de la compétitivité « institutionnelle »

Niveau des tarifs douaniers du pays par rapport au tarif maximum

ICI = moyenne (IDH/IDHmax.) (1 – (% taxes/% taxes max.))

Position de l'IDH du pays par rapport à l'IDH maximum

Carte du taux d'ICI en 2023



Or, cette carte remet cet idéal en cause. Seuls quelques pays, essentiellement les plus développés (en foncé), voient les politiques de libre échange être pleinement favorables à leur développement et en cohérence avec le discours institutionnel. Il est donc légitime de se questionner sur leur positionnement politique vis-à-vis du libre échange. Le libre échange peut-il toujours être une politique d'avenir dans un monde multipolaire ? Est-il pertinent pour le développement des pays du Sud

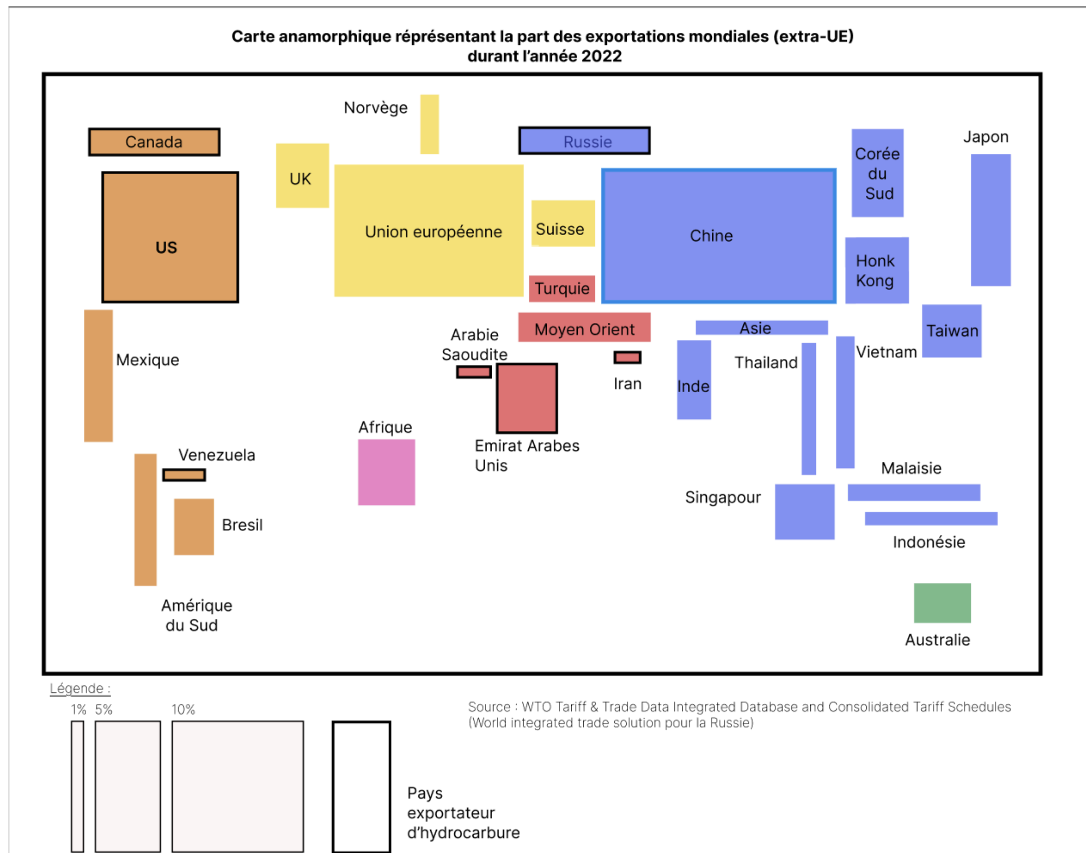
[4] ARDINAT Gilles, *Géographie de la compétitivité,* « Partage du savoir » : Presses Universitaires de France, Paris, p.244, 2013.

Libre échange, quelles réalités économiques ?

Malgré la montée des tensions géopolitiques et l'émergence de crises globales comme le Covid ou le blocage du canal de Suez, le commerce mondial semble encore et toujours dynamique avec une croissance moyenne entre 2010 et 2023 de 2,5%.

Par Adrian PENNEAU

Le commerce mondial est dominé par trois puissances majeures. En 2023 la Chine représente 17,5% des exportations, l'Union européenne 14,3% et les États Unis, 10,4%[5]. Ces trois puissances sont leaders dans l'exportation des biens et services mais aussi les premiers importateurs mondiaux. Elles représentent les unes pour les autres d'importants marchés avec un pouvoir d'achat conséquent. Notamment l'Union européenne qui compte 450 millions d'habitants avec un PIB par habitant de 39 680 euros, et les États-Unis qui sont un marché de 347 millions d'habitants avec un PIB par habitant de 74 405 euros.



5 *Perspectives du commerce mondial et statistique*, OMC, avril 2024. (chiffre extra-UE)

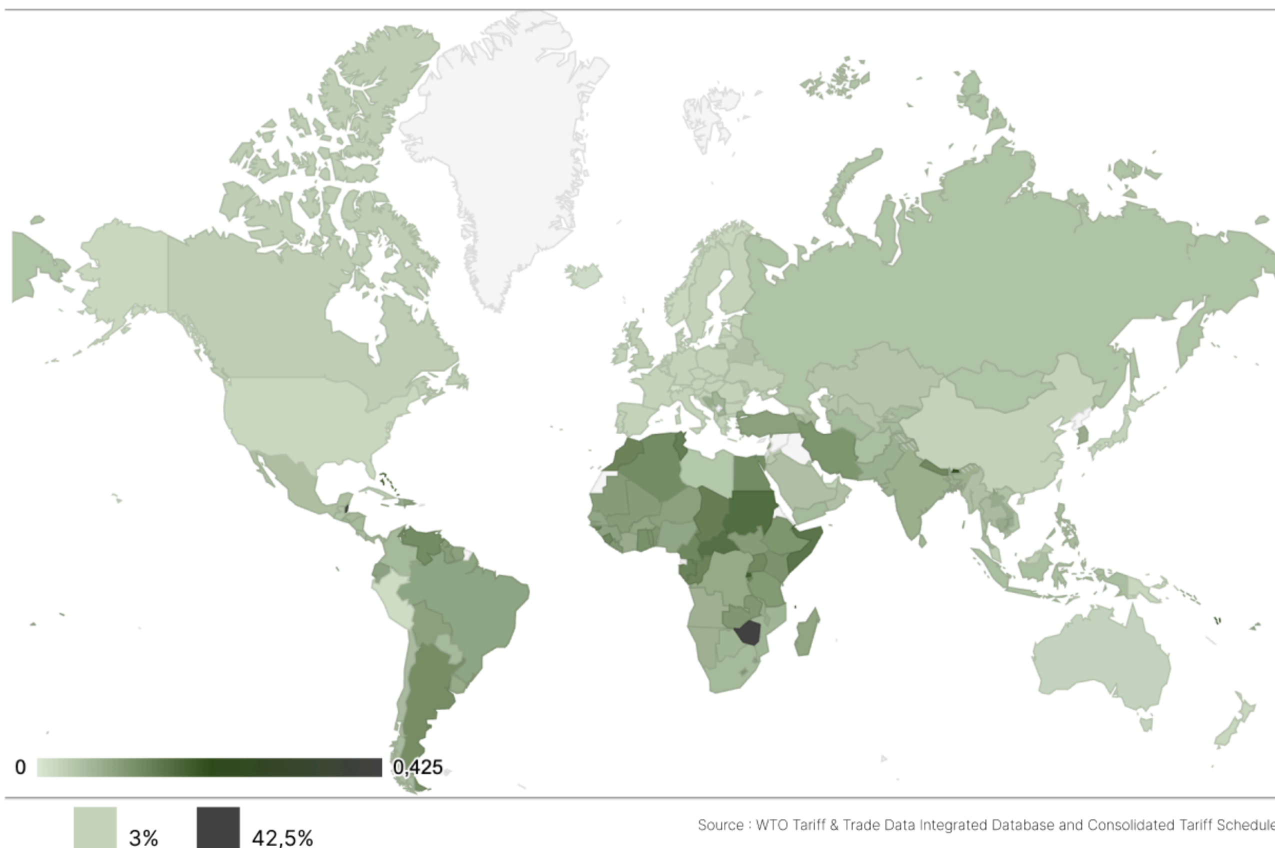
Malgré des exportations moins importantes et une balance commerciale négative par rapport à l'Union européenne et à la Chine, les États-Unis restent la première puissance économique mondiale. Ils ont le PIB le plus élevé avec 25 291 milliards d'euros en 2024 contre 17 900 pour l'UE et 17 317 pour la Chine. Cet écart s'explique par la nature des biens exportés, des services et des marchandises à très forte valeur ajoutée comparé aux exportations chinoises, mais aussi par leur position de premier producteur mondial de pétrole. En 2023 Washington représente 22% de la production mondiale, devant l'Arabie saoudite ou la Russie qui représentent chacune respectivement 10% de la production mondiale.

Le discours protectionniste et l'aversion envers la "dépendance chinoise" mis en place sous l'administration Obama et exacerbés par Trump sont devenus la politique prioritaire de Washington. En effet, pris dans le même piège thucydidien que les Lacédémoniens face à Athènes, les États-Unis en tant que première puissance mondiale, dorénavant concurrencés, pensent la préservation de leurs intérêts par la confrontation. Face à la Chine cette confrontation est aujourd'hui d'ordre économique, diplomatique et technologique. Elle vise à ralentir voire disrupter sa croissance. Cependant cette hubris politique n'est fondamentalement efficace qu'en autarcie économique, or la globalisation de la chaîne de valeur fait qu'aujourd'hui nuire à l'économie chinoise c'est nuire aux consommateurs et aux multinationales américaines. Cette joute commerciale est alors coûteuse et obligatoirement partielle tant pour Pékin que pour Washington. Bien que les États-Unis se rêvent souverains et indépendants, le choix du protectionnisme semble difficile. La dépendance au commerce mondial est conceptuelle de sa domination sur celui-ci, être producteur c'est aussi être consommateur. Le libre échange a donc encore un avenir au vu de l'interdépendance de ces trois puissances.

Le libre échange, une permanence

Dans un second temps, on trouve les États disposant d'un secteur tertiaire très développé avec un niveau de vie important comme le Japon, le Royaume Uni, le Canada. Conformes au modèle occidental des pays ayant réalisé leur révolution industrielle relativement tôt, et favorables aux politiques onusiennes, c'est un ensemble relativement opportun pour le libre échange. Respectivement 54%, 53%, et 78% des marchandises importées durant l'année 2024 ont été exonérées de frais de douane.

Enfin, on trouve les pays avec des économies destinées à l'exportation. Ils se divisent en deux groupes, les économies de manufacture comme le Mexique et , le Brésil ; et les économies centrées sur l'exploitation de matière première comme la Russie, l'Australie et le Venezuela, les Émirats arabes unis. Ces puissances majoritairement émergentes ont basé leur développement sur l'exportation. Bien qu'elles ne soient pas toutes proches du monde occidental, le leader du libre échange, elles intègrent l'OMC et ont misé sur la mondialisation. Le libre échange, car il favorise le dynamisme commercial et la croissance du nombre de biens échangés, est préférable.



La résilience de la Russie malgré les sanctions occidentales tient à sa capacité à réorienter son commerce vers ses voisins asiatiques moins critiques envers sa politique, et non à sa capacité à vivre en autarcie. La fin de l'hyperpuissance américaine et la multipolarisation croissante du monde font que le commerce mondial et le libre échange se fragmentent. Cependant la fin de la domination occidentale sur le commerce mondial n'est pas synonyme de l'épuisement du libre échange. C'est un changement d'échelle qui s'opère, les accords bilatéraux se multiplient à défaut des accords multilatéraux.

La guerre des tarifs douaniers



Emanuel Leutze, *Washington franchissant le Delaware*, 1851, Metropolitan Museum of Art, New York.

La guerre commerciale menée par Donald Trump depuis sa réélection semble démanteler l'ordre commercial mondial libéral en érigeant un mur de tarifs douaniers. Des dizaines de pays s'efforcent encore d'abaisser les taux afin d'assurer leurs exportations en direction des États-Unis.

Par Timothée DEBUSSCHERE

La guerre commerciale protège-t-elle réellement l'économie américaine ? S'agit-t-il d'une démonstration de force ? Relève-t-elle du soft power ou du hard power ? Au-delà des droits de douane astronomiques présentés par Donald Trump sur son fameux tableau devant la Maison Blanche, cette guerre commerciale marque un tournant inédit dans la politique extérieure américaine.

« America First » : aux origines du protectionnisme façon Trump

Washington, années 2010 : La montée du protectionnisme américain s'inscrit en toile de fond de la guerre commerciale menée par Donald Trump. Dès sa campagne, le slogan « America First » marque une rupture. Les Accords multilatéraux comme l'ALENA ou le Partenariat transpacifique sont pointés du doigt, accusés de miner l'industrie et l'emploi aux États-Unis.

Dans un climat de mondialisation de plus en plus contesté, marqué par la désindustrialisation de nombreux territoires et un déficit commercial persistant, principalement avec la Chine, le sentiment d'injustice s'intensifie. Les États-Unis, affirment certains observateurs, ne sortent pas gagnants de l'ouverture des marchés.

Arrivé à la Maison-Blanche, Donald Trump privilégie l'offensive bilatérale. Droits de douane sur l'acier, l'aluminium et divers produits se multiplient, visant à réduire le déficit, protéger les secteurs stratégiques et forcer la main aux partenaires commerciaux. Cette méthode, en rupture avec des décennies de libre-échange prônées par l'Organisation mondiale du commerce, répond aux attentes d'une base électorale touchée par le déclin du secteur manufacturier et la complexité de la mondialisation.Ainsi, la guerre commerciale façon Trump incarne un mouvement de repli, une remise en cause des institutions internationales et une volonté affirmée de redéfinir l'équilibre économique mondial au bénéfice des intérêts américains.

Le « mur tarifaire »

La balance commerciale, soit l'écart entre exportations et importations, s'impose au cœur de la politique économique de Donald Trump. En 2024 le déficit commercial atteint 920 milliards de dollars, dont près de la moitié concerne les échanges avec la Chine. Le président américain affirme que ce déséquilibre symbolise une faiblesse à résorber. Face au libre-échange et à la concurrence asiatique, ce combat devient un étendard politique, apportant une légitimité à l'arsenal de mesures protectionnistes mis en place depuis janvier 2025.

Le 7 août, Donald Trump lance une salve de droits de douane visant principalement le Canada, le Brésil et l'Inde. À titre d'exemple, l'Inde doit faire face à des droits de douane de 25 %, atteignant 50 % sur certains produits à compter du 27 août. Le locataire de la Maison Blanche reproche à Modi le manque d'ouverture de son économie et compte bien sanctionner l'achat de pétrole russe. Les droits de douane sur l'acier et l'aluminium atteignent quant à eux 50 %. Selon Jason Miller, cela concernerait environ 320 milliards de dollars d'importations. L'objectif : soutenir l'industrie américaine, rééquilibrer la balance commerciale et déstabiliser les relations économiques internationales.

Le Mexique quant à lui, échappe en partie à ces hausses, profitant de relations commerciales privilégiées et d'investissements américains sur son territoire. Le président américain a ainsi prolongé de 90 jours la période de conditions douanières dont il bénéficiait avant le 7 août, soit 25 % sur les produits entrant aux États-Unis hors accord de libre-échange nord-américain (ALENA).

Les conséquences économiques et politiques d'une politique extérieure illibérale

Les droits de douane ont brièvement protégé certains secteurs américains. Mais ils ont aussi augmenté les prix, freiné la consommation et accru l'incertitude économique. Les droits de douane américains appliqués sur certains composants électroniques, en provenance de Chine notamment, ont par exemple fait grimper les prix de l'électronique grand public en réhaussant les coûts de production pour les entreprises américaines. L'iPhone 16, actuellement le plus abordable sur le marché américain et initialement vendu à 599 dollars pourrait atteindre 846 dollars dans un scénario où la Chine serait taxée à hauteur de 54 % comme en début d'avril dernier[6].

L'administration Trump fragilise le commerce mondial qui se tourne aujourd'hui vers une « régionalisation croissante autour de zones d'échanges intrarégionaux »[7]. En 2023, le Partenariat économique régional global (RCEP), qui regroupe entre autres la Chine, le Japon et la Corée du Sud, est devenu la plus grande zone de libre-échange au monde. De leur côté, les États-Unis privilégient la consolidation de leurs relations commerciales avec le Mexique, exempté des hausses de droits de douane du 7 Août dernier. Face à ces dynamiques, l'Union européenne cherche à développer davantage ses échanges commerciaux avec les pays de l'Accord de partenariat transpacifique (TPP).

D'après l'OCDE, une éventuelle scission entre blocs occidentaux et asiatiques risquerait de coûter cher en termes de croissance mondiale. L'organisation internationale estime que le PIB pourrait reculer de 1 à 5 % sur le long terme, en raison de la hausse des coûts de production renforçant les pressions inflationnistes.

Une arme géopolitique

La guerre commerciale initiée par les États-Unis sous Trump, au-delà des enjeux économiques et de souveraineté, vise à remodeler l'ordre mondial. Les droits de douane ciblés visent principalement la Chine, tandis que le retrait de-facto de l'OMC favorise la formation de blocs régionaux. Cette politique protectionniste accroît la fragmentation du commerce et alimente l'incertitude mondiale, soulignant l'importance de la géopolitique pour appréhender l'économie internationale.

[6] *Le prix de l'Iphone va-t-il exploser ?, Le Point, 08/04/2025*

[7] *La guerre commerciale symbolise-t-elle la fin de la mondialisation ?, Forbes, 18/07/2025*

« Avec la guerre éclair des droits de douane de Donald Trump, la géopolitique prend le pas sur le primat de la production et des échanges » titrait *Le Monde* le 14 avril dernier. Un monde bien trop incertain pour encore ignorer les réalités géopolitiques comme la majorité des chefs d'entreprise, emprisonnés dans un économisme prolixe – une vision considérant la production supérieure à toute autre considération – depuis 1945 et de libre-échangisme à outrance.

Le désordre au sein des relations économiques internationales pousse ainsi les acteurs étatiques mais également privés à négocier sans relâche auprès du gouvernement Trump afin de garantir la pérennité des échanges. Le 6 août dernier, malgré l'annonce du président Trump souhaitant l'instauration d'un tarif douanier d'environ 100 % sur les circuits intégrés, l'entreprise taïwanaise TSMC bénéficie d'une exemption des tarifs sur les puces « parce qu'elle a établi des usines aux États-Unis » déclare le ministre en charge du Conseil du développement national de Taïwan. Le conseil d'administration de l'entreprise a, en outre, approuvé une injection de capital sur le sol américain atteignant 10 milliards de dollars. L'utilité stratégique de cet accord ne fait aucun doute quand on sait l'importance des semi-conducteurs, non seulement dans le commerce de l'électronique, mais aussi dans le fonctionnement des équipements militaires, une mesure tarifaire donc efficace sur les champs de bataille : Donald Trump utilise vraiment les tarifs douaniers comme une arme géopolitique.

Après la vague tarifaire ?

Selon le FMI, le protectionnisme américain pourrait entraîner des conséquences économiques mondiales notables, entraînant une baisse de 2,3 % du PIB mondial, le World Economic Forum estime quant à lui ce chiffre à près de 7 % sur le long terme.

Une première riposte aux assauts de Donald Trump s'organise. Les Emirats arabes unis, la Nouvelle-Zélande ainsi que Singapour annonceront prochainement la création d'un tout nouveau groupe de défense du libre-échange, pour "renforcer l'ouverture commerciale et les règles du commerce international" indique un diplomate interrogé par le *Financial Times*. Le "FIT-P", soit "Future of Investment and Trade Partnership", regroupera 10 pays mais certains États tels que la Malaisie, le Maroc ou encore le Rwanda souhaiteraient également se joindre à la rébellion.

De son côté, l'Union européenne pourrait envisager un renforcement de ses politiques industrielles, une consolidation de ses chaînes de valeur stratégiques ainsi que l'affirmation de son autonomie. L'exemple de Turnberry[8] illustre bien que, pour l'Europe, les enjeux de souveraineté et d'autonomie demeurent indissociables, comme le soulignait Jacques Delors, alors président de la Commission européenne, en affirmant « la survie ou le déclin ».

[8] L'accord commercial annoncé le 27 juillet par Donald Trump et Ursula von der Leyen

L’Union européenne face au libre-échange



Henri Rousseau, *La Guerre,* 1894, Musée d’Orsay, Paris.

Le libre-échange européen vacille. Entre partenaires qui accélèrent et autres qui freinent, l’Union peine à parler d’une seule voix face aux chocs venus de Washington et de Pékin. Derrière les chiffres de croissance, c’est l’avenir du marché unique qui se joue, entre ouverture commerciale et protection des intérêts stratégiques.

Par Iban RUEL

Avec un PIB s’élevant à 17 941,8 milliards d'euros en 2024, le premier trimestre 2025 enregistre une hausse de 0,6 % dans la zone euro et de 0,5 % dans l’ensemble de l’UE.

Parmi les États membres pour lesquels les données du deuxième trimestre 2025 sont disponibles, l’Espagne affiche la plus forte croissance par rapport au trimestre précédent (+0,7 %), suivie du Portugal (+0,6 %), tous deux portés par des politiques sociales favorisant la relance du pouvoir d’achat.[9] Du côté des moins performants, on retrouve l’Irlande, qui enregistre une baisse de -1,0 %, suivie de l’Allemagne de Friedrich Merz et de l’Italie de Giorgia Meloni, avec une contraction de -0,1 %. Ces pays semblent avoir du mal à digérer les premières retombées du bras de

[9] rapport d’eurostat sorti le 30 juillet 2025

fer économique lancé par Donald Trump. En 2025, l'Union européenne demeure l'un des plus grands acteurs du commerce mondial, représentant 13,7 % des échanges internationaux de biens, suivie par les États Unis à 10,04% mais bien derrière le géant chinois à 18,20%. Ses exportations et importations traduisent à la fois la puissance industrielle du continent et ses dépendances stratégiques persistantes, dans un contexte économique marqué par les bouleversements géopolitiques et la transition écologique.[10]

Forces et faiblesses de la zone euro

Le secteur dominant à l'exportation reste celui des machines, équipements industriels et transports, qui représentait à lui seul plus de 40 % des exportations de biens de l'UE en 2024. L'Allemagne en est le fer de lance, avec ses exportations automobiles (Volkswagen, BMW, Mercedes) et de machines-outils, suivie par la France et l'Italie, qui se distinguent notamment dans l'aéronautique (Airbus, Leonardo) et la robotique. Dans la continuité de cette performance industrielle, l'industrie pharmaceutique et chimique constitue un autre levier majeur des exportations européennes. Ce secteur représente environ 17 % des exportations totales, avec des leaders comme l'Irlande, la Belgique et l'Allemagne, soutenus par une infrastructure de recherche et de production de pointe. En 2024, les exportations de médicaments et vaccins ont connu une hausse de 9,3 %, portées par la demande internationale post-pandémie, principalement dans les pays émergents.

Parallèlement à ces secteurs à forte valeur ajoutée, l'agroalimentaire européen tire lui aussi son épingle du jeu. La réputation des produits européens comme le vins français[11], l'huile d'olive espagnole, le chocolat belge ou bien les fleurs néerlandaises stimulent des exportations toujours plus dynamiques. En 2024, l'UE a exporté pour 213 milliards d'euros de produits agricoles, confirmant sa place de leader mondial dans le domaine. Au-delà des biens matériels, les services jouent un rôle croissant dans les performances commerciales de l'UE. Le secteur tertiaire, incluant les services bancaires, numériques, juridiques ou encore d'ingénierie, a généré près de 1 200 milliards d'euros d'exportations en 2024. Ce dynamisme souligne la montée en puissance d'une économie fondée sur la connaissance et la technologie.

Cependant, à mesure que l'Union renforce ses exportations, elle reste confrontée à des dépendances critiques sur le plan des importations, notamment dans des secteurs jugés stratégiques. C'est notamment le cas de l'énergie, où l'UE reste largement tributaire de fournisseurs extérieurs pour son approvisionnement en pétrole, gaz naturel et charbon. En 2024, ces produits représentaient encore près de 20 % de la valeur totale des importations. Si la Norvège, les États-Unis, l'Algérie ou le Qatar ont remplacé en partie la Russie, la vulnérabilité énergétique reste un enjeu majeur.

[10] diagnostic d'eurostat sur l'état de l'économie européenne sur la base de donnée 2023

[11] la france à produit pour 15,6 milliards d'euros en 2024

Cette dépendance énergétique s'accompagne d'une autre fragilité : la domination asiatique dans le secteur des produits électroniques et informatiques. En effet, l'UE importe massivement smartphones, ordinateurs, composants électroniques et semi-conducteurs depuis la Chine, Taïwan ou la Corée du Sud. En 2024, plus de 70 % des semi-conducteurs utilisés en Europe étaient importés, ce qui pose un problème stratégique majeur, en particulier pour l'industrie automobile et les technologies vertes.[12] Dans le même temps, les importations textiles illustrent la perte de compétitivité de l'Europe dans certaines industries à faible marge. Les produits venus du Bangladesh, du Vietnam ou de la Chine inondent le marché européen, attirés par des coûts de production bien inférieurs à ceux du vieux continent. À cela s'ajoutent les produits agricoles exotiques tels que le café, le cacao, le soja ou encore les bananes qui continuent d'alimenter les supermarchés européens. En 2024, les importations alimentaires ont atteint 157 milliards d'euros, reflétant à la fois la diversité de la consommation européenne et l'absence de certaines cultures sur le territoire.

Enfin, dans le cadre de la transition énergétique et numérique, l'UE doit également importer massivement des matières premières critiques telles que le lithium, le cobalt ou le nickel. Utilisées dans les batteries, les véhicules électriques et les panneaux solaires, ces ressources proviennent en majorité du Chili, de la RDC ou de l'Indonésie, ce qui soulève à la fois des enjeux économiques, éthiques et environnementaux.[13]

L'heure des choix pour l'UE, vers une voie politique

En dépit d'une balance commerciale globalement excédentaire, l'Union européenne se trouve en 2025 à un tournant stratégique. La fragilité de certaines chaînes d'approvisionnement, l'explosion des coûts énergétiques, les tensions géopolitiques et les aspirations à plus d'autonomie économique poussent les dirigeants européens à repenser en profondeur le modèle d'ouverture commerciale sur lequel s'est construite l'UE depuis les années 1990.

La transition énergétique, portée par le Pacte Vert européen et les objectifs de neutralité carbone à l'horizon 2050, impose d'importants investissements dans les infrastructures vertes, mais accentue aussi la dépendance à des ressources stratégiques (comme le lithium ou le cobalt), souvent issues de régimes instables ou non démocratiques. Cette contradiction alimente les critiques de certains gouvernements qui jugent le calendrier de transition trop ambitieux, voire déconnecté des réalités industrielles nationales. L'Allemagne, par exemple, confrontée à une désindustrialisation partielle et à une pression sur son secteur automobile, appelle à des ajustements plus pragmatiques des normes environnementales européennes.

---

[12] La part de marché de l'UE à 27 en matière de chaîne de valeur des semi-conducteurs était de 90 milliards d'euros en 2022. Selon les estimations, ce chiffre devrait atteindre 149 milliards d'euros en 2030

[13] L'UE dispose à travers la Nouvelle-Calédonie environ 25 % des ressources mondiales de nickel

Sur le plan politique, les divisions internes à l'UE se creusent autour des orientations économiques. Les pays du nord (Allemagne, Pays-Bas, pays baltes), traditionnellement favorables à l'orthodoxie budgétaire et à une économie ouverte, s'opposent régulièrement aux États du sud (Italie, Espagne, France), qui plaident pour davantage d'intervention publique, de protectionnisme ciblé et de relocalisations industrielles. Les stratégies nationales entrent parfois en conflit avec la politique commerciale commune, rendant difficile l'adoption d'une ligne claire à l'échelle européenne.

Cette situation est d'autant plus complexe que la pression électorale se renforce dans de nombreux États membres. Les gouvernements doivent composer avec une montée des partis nationalistes, protectionnistes ou eurosceptiques, qui critiquent frontalement l'impact des traités de libre-échange, les importations massives en provenance d'Asie ou les normes imposées par Bruxelles. En France, en Italie ou en Hongrie, ces discours trouvent un écho grandissant auprès de classes moyennes et populaires inquiètes pour leur emploi, leur pouvoir d'achat et leur souveraineté économique.Sur la scène internationale, les tensions commerciales avec la Chine, les États-Unis ou encore le Royaume-Uni post-Brexit ajoutent une couche d'incertitude. Le retour à une forme de « guerre commerciale » mondiale, symbolisée par les surtaxes imposées par Washington ou les restrictions sur certaines technologies stratégiques, pousse l'UE à repenser son rôle : faut-il rester une puissance commerciale ouverte ou devenir une puissance politique capable de défendre ses intérêts avec fermeté par des politiques économiques mixtes ?

Dans ce contexte mouvant, la Commission européenne tente de trouver un équilibre entre ouverture et protection, en promouvant une « autonomie stratégique ouverte ». Cela passe par des projets concrets : développement de filières européennes dans les batteries, l'hydrogène ou les semi-conducteurs ; renforcement des outils de défense commerciale ; clauses de durabilité dans les accords de libre-échange ; soutien massif à l'investissement industriel via des plans comme NextGenerationEU[14], sans oublier les promesses du Green Deal de 2021[15].

Plus que jamais, l'enjeu pour l'Union européenne est de concilier ses ambitions économiques globales avec les réalités politiques nationales et les attentes sociales des citoyens. Ni repli sur soi, ni naïveté commerciale : l'UE devra inventer une nouvelle voie, mêlant coopération, réindustrialisation, régulation et souveraineté. Car dans un monde de plus en plus instable, c'est sa cohésion interne et sa capacité d'adaptation qui déterminent sa place dans le commerce mondial de demain.

[14] Ce plan vise à pallier les conséquences économiques et sociales de la pandémie de Covid-19, Son montant est fixé à 750 milliards d'euros (dont 360 milliards de prêts et 390 milliards de subventions), accompagné d'un budget européen pluriannuel renforcé à 1 074,3 milliards pour les années 2021 à 2027.

[15] La loi européenne sur le climat du 24 juin 202,rend juridiquement contraignant l'objectif de réduction des émissions de 55 % d'ici à 2030 et celui de neutralité climatique d'ici à 2050.

L'OMC, quel avenir ?



Jan Lievens, *Allégorie de la paix, 1652.*

Au fil des précédentes contributions, un consensus se fait jour : l'ordre international commercial est en bouleversement et en proie à de grandes mutations, notamment suite à divers points de bascule parmi lesquels on peut mentionner la crise covid ou plus particulièrement l'isolationnisme trumpiste depuis 2017[16]*. L'objet de ce papier sera d'appréhender cette mutation à l'aune d'un prisme institutionnel et pour ce faire proposer un état des lieux de l'Organisation mondiale du Commerce pour en faire ensuite émerger ses perspectives d'avenir.*

Par Romain GUYON

ENTRE le fort et le faible, entre le riche et le pauvre, entre le maître et le serviteur, c'est la liberté qui opprime et la loi qui affranchit ». C'est par cette citation bien connue des étudiants en droit du dominicain Lacordaire que Lahsen Abdelmalki et René Sandretto concluaient leur article "*l'OMC et la régulation du commerce international*" (dont nous conseillons vivement la lecture)[17] pour résumer en une formule le rôle et la raison d'être de cette organisation internationale. Ainsi, il conviendra d'effectuer quelques rappels en propos liminaires sur les missions de cette institution, seule régulatrice du commerce international.

---

16 Nous renvoyons ici au premier article de la revue appréhendant précisément ces problématiques.

17 Lahsen Abdelmalki, René Sandretto, *L'OMC et la régulation du commerce international en danger ?* in *À qui profite la mondialisation ?*, Regards croisés sur l'économie, 2017. pp. 131 à 140.

L'Organisation Mondiale du Commerce, monopole institutionnel de la régulation des échanges mondiaux.

Commençons par quelques repères historiques. L'OMC, née en 1995, n'est que bien récente dans le jeu institutionnel du droit international public mais elle est en fait l'incarnation contemporaine d'un système qui la précède de 50 ans, étant l'héritière ou plutôt la mouture moderne du célèbre General Agreement on Tariffs and Trade de 1947. Ainsi son action, toujours traversée et guidée par l'idéal dogmatique du libre échange et du multilatéralisme, consiste en ce sens à promouvoir à l'échelle globale l'ouverture du commerce international à tous les États. Concrètement, l'OMC axe son œuvre autour de trois actions : coordonner les politiques commerciales des États membres (au nombre actuel de 166) en favorisant le dialogue et la négociation entre eux, par la tenue des fameux *rounds* (cycles de négociations), le dernier en date étant celui de Doha en 2001. ; normer la scène commerciale internationale en rationalisant le comportement des États commerçants par des accords consensuels inscrits en annexe de l'Accord de Marrakech instituant l'OMC de 1994. Parmi ces normes nous retrouvons par exemple un corpus juridique prohibant le dumping et encadrant la lutte contre celui-ci (mesure dite "anti-dumping"). ; régler les différends internationaux relatifs aux accords susmentionnés. En d'autres termes, il s'agit de s'assurer de l'application par les États membres des accords qu'ils ont acceptés par une procédure quasi-juridictionnelle devant l'Organe de règlement des différends (ORD), qui marque l'originalité et la modernité de l'OMC par rapport à l'ancien système GATT. Ainsi, ce ne sont pas moins de 427 procédures qui ont été intentées entre 1995 et 2011[18], ce qui témoigne de la confiance des États envers ce système. L'objectif est ainsi de juridiciser le règlement des conflits commerciaux pour éviter que les États privilégient la voie politique pour y mettre fin, ce qui aboutirait à des solutions iniques en faveur des plus puissants (nous renvoyons ici à la formule de Lacordaire ouvrant l'article). Pour preuve de son efficacité, nous retrouvons à plusieurs reprises les puissances hégémoniques de l'OMC (USA et UE) être mises en cause par d'autres États membres et perdre leur "procès". On peut ici prendre l'exemple symptomatique du "conflit des bananes" dans lequel plusieurs pays d'Amérique latine - certes soutenus par les États-Unis - ont obtenu gain de cause face à l'Union européenne devant l'ORD en 1997 sur fond de régime douanier inéquitable[19].

L'OMC semble donc être un acteur privilégié du dialogue international relatif au commerce global et de la pacification des relations entre les États intégrés. Seulement voilà, l'organisation vieille de trente ans n'évolue plus dans un environnement dans lequel les USA sont hégémoniques comme à sa naissance mais doit, au contraire, faire face au désintérêt de l'oncle Sam envers elle dans un contexte isolationniste bien décrit dans l'article précédent. L'OMC doit donc faire face à de multiples défis dans une époque incertaine.

[18] Craig Van Grasstek, *Histoire et avenir de l'Organisation mondiale du commerce,* Organisation mondiale du commerce, 2013. p.716

[19] Eliza Patterson, *The US-EU Banana Dispute* , ASIL, 2001.

L'Organisation mondiale du commerce en proie à de multiples problématiques : entre fragmentation de l'espace commercial mondial et blocage institutionnel.

On peut ici relever deux axes sur lesquels il convient de se pencher si l'on veut appréhender les problématiques auxquelles fait face l'OMC. Tout d'abord la multiplication des parties prenantes sur la scène commerciale mondiale (rappelons ainsi que le GATT comptait seulement 23 États membres à sa création) renverse l'idéal consensuel sur lequel repose l'OMC dont l'ambition se veut naturellement d'harmoniser les politiques commerciales des États. En effet, l'adhésion à l'organisation des pays du Sud global et notamment de la Chine en 2001 a fait apparaître au grand jour la divergence d'intérêts entre les États signataires, rendant complexe l'adoption d'une voie consensuelle. En témoigne l'échec du *round* de Doha en 2001 (le dernier en date, signe de la paralysie de l'organisation) qui n'a pu aboutir à de réels accords entre les parties. On retrouve donc un forum commercial mondial sans *hegemon* (comme l'étaient les USA avant 2001) et donc sans ligne et intérêt unique.

Ensuite, la fragilité institutionnelle de l'organisation est aussi à souligner. Dès son accession à la Maison blanche en 2017, D. Trump menaçait en effet de quitter le navire OMC. Propre à sa doctrine isolationniste, c'est surtout au travers de l'ORD (*v.supra*) qu'il convient d'étudier le cas américain. Rappelons le, ce système de règlement des conflits bénéficiait de la confiance de la plupart des États membres et particulièrement des USA qui n'hésitaient pas à s'en servir. Mais conformément à la doctrine protectionniste (sur le plan juridique) américaine, voyant progressivement avec scepticisme l'action de cet organe quasi-juridictionnel et son pouvoir jurisprudentiel notamment, les administrations Trump I et Biden se sont adonnées au blocage institutionnel en suspendant toute nomination des membres de l'organe si bien que celui-ci ne peut ainsi plus fonctionner depuis 2019 faute d'un nombre suffisant de membres suffisant pour trancher les litiges[20].

Il semble ainsi inévitable que l'OMC doive se renouveler pour subsister dans un monde aux mutations toujours plus complexes. En ce sens, deux tendances émergent entre régionalisation du multilatéralisme et accroissement des pouvoirs de l'organisation.

L'Organisation mondiale du commerce face à son destin : quelles perspectives d'avenir ?

[20] Robert E. Lighthizer, *Report on the Appellate Body of the World Trade Organization* (Office of the United States Trade Representative, février 2020) : 174.

L'idéal multilatéraliste semble désormais lointain à l'heure où l'on écrit ces lignes, dès lors que l'on observe au sein de l'OMC une tendance à la régionalisation. Ainsi, ce n'est plus un unique centre de gouvernance qui est à l'œuvre mais plusieurs coalitions multipliant les intérêts divergents et les espaces de négociations. Yan Cimon et al.[21] emploient un exemple pertinent à ce sujet : face à la paralysie de l'ORD expliquée ci-dessus, l'UE et le Canada ont impulsé l'AMPA ("*Arrangement multipartite concernant une procédure arbitrale d'appel provisoire conformément à l'article 25 du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends*")[22]. Cet accord met en œuvre une procédure de règlement des conflits alternative et temporaire pour supplanter l'ORD (le plus souvent aboutissant à une procédure d'arbitrage). À ce jour, 53 États membres de l'OMC y sont parties prenantes. D'autres "accords dans l'accord" - entre une fraction seulement des membres de l'OMC - se font progressivement jour, avec plus ou moins de succès sur les résultats.Symptomatique du besoin de multipolarité, les Etats usent de l'OMC pour faire valoir leur singularité et asseoir leurs intérêts divergents, quitte à en détourner par là même sa philosophie originelle.

À ce sujet, au lieu de condamner cette pratique, on pourrait s'en inspirer conformément à la doctrine fédéraliste pour penser l'OMC comme un ordre juridique à géométrie variable et à la dynamique ascendante dans lequel les États aux intérêts divergents s'associeraient d'abord ensemble dans un premier temps puis proposeraient leur accord à l'OMC dans un second temps, à une échelle globale. Le régionalisme compléterait alors le multilatéralisme plus qu'il ne s'y oppose (c'est à ce propos que l'on doit l'expression *"Multilateralising regionalism"* à Richard Baldwin[23]). Mais cette conception revient à assumer une franche rupture avec la doctrine originelle de l'OMC qui serait alors réduit à un "club de clubs"[24].

À l'inverse, nous pouvons pencher vers la tendance d'un ordre juridique descendant, transformant l'OMC en un organe politique créateur de normes en soi à l'instar de l'UE. Cette approche ayant le mérite de l'efficacité et du dynamisme, elle revient toutefois à réduire considérablement la souveraineté des États membres, ce qui semble mal aisé sur une échelle si vaste et peu en adéquation avec les tendances politiques actuelles. Cependant cet angle de réflexion ne paraît pas impertinent pour autant mais semble indubitablement inféodé à une réflexion plus générale et plus vaste sur la place du droit international public face aux ordres juridiques nationaux. L'avenir semble ainsi plus enclin à suivre la première tendance appréhendant l'OMC comme un forum accueillant une multiplicité de coalitions entre États membres.

---

[21] Yan Cimon, Érick Duchesne, Richard Ouellet, *La régionalisation de l'OMC et des firmes internationales face à un multilatéralisme en panne*, in Démondialisation : nouvelles formes de globalisation, nouvelles insécurités ?, Revue internationale et stratégique, 2024. pp. 87 à 98.

[22]https://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2020/04/15/council-approves-a-multi-party-interim-appeal-arbitration-arrangement-to-solve-trade-disputes/

[23]Richard Baldwin, *Multilateralising Regionalism: Spaghetti Bowls as Building Blocs on the Path to Global FreeTrade*, / NBER Working Paper No. 1254, September 2006.

[24] Lawrence R. Z., *Rulemaking amidst Growing Diversity : a Club-of-clubs Approach to WTO Reform and New Issue Selection*, Journal of International Economic Law, Vol. IX, n°4, 2006.

La voie du libre échange, quel choix en vue du changement climatique ?



Candido Portinari, *Boy with Sheep*, 1954, Projeto Portinari, Rio de Janeiro

À l'heure où les effets du changement climatique sont de plus en plus perceptibles et impactent fortement nos quotidiens, la poursuite d'un modèle de consommation de masse doit être questionnée. Or, des années 1980 à 2023 la multiplication des échanges commerciaux dans le monde par 7,9%[25] *affirme la pérennité de la logique productiviste. La croissance économique des 20 dernières années justifie-t-elle de détruire notre environnement ?*

Par Aude MARTIN

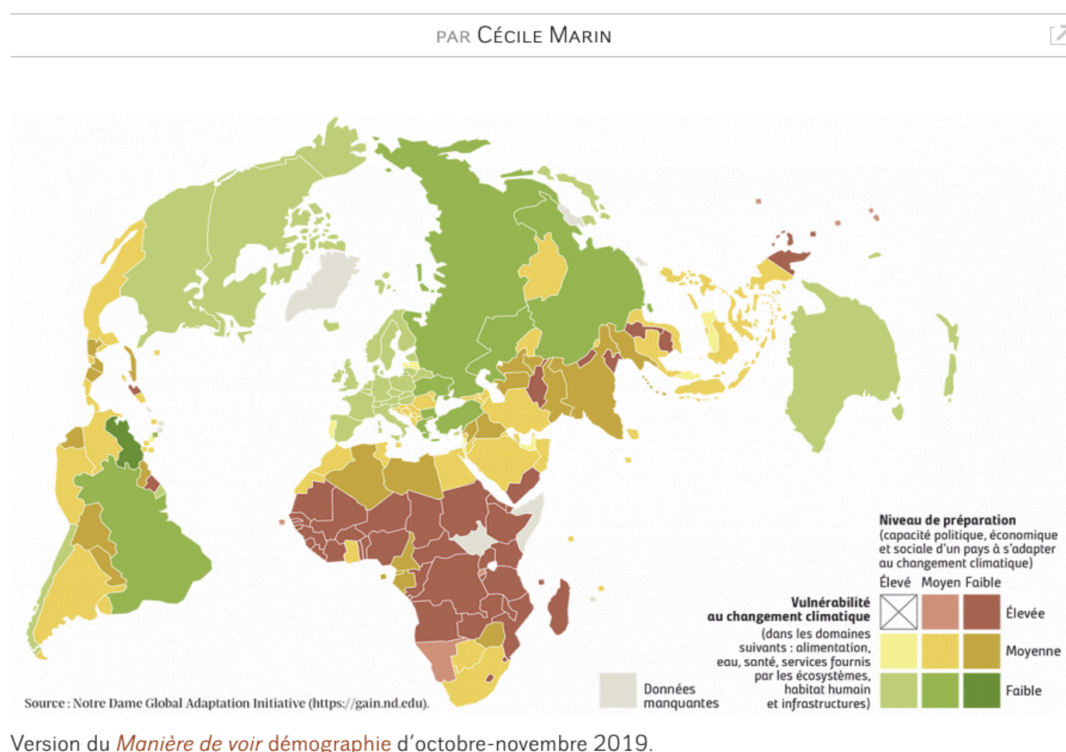
Libre échange et environnement deux termes contradictoires ?

Le libre échange se définit comme la volonté de développer les échanges économiques, accélérant la circulation des biens et capitaux. Cette augmentation des échanges est soutenue par un accroissement de la production et une intensification des transports et

[25] *Évolution du commerce et du PIB mondial,* FMI, World Economic Outlook (données d'avril 2024)

des besoins en matières premières. Cette logique productiviste, largement partagée, entre en conflit avec les politiques écologiques. L'écologie est un courant doctrinal « *visant à un meilleur équilibre entre l'être humain et son environnement naturel ainsi qu'à la protection de ce dernier* ».[26] Ainsi, être écologique ne signifie pas supprimer toute forme d'échanges, mais faire en sorte qu'ils ne dégradent pas la nature, qu'ils s'intègrent dans une consommation durable. Il est impossible de penser un avenir prospère par le seul prisme économique libéral, les politiques de croissance ne peuvent faire fi de leur vulnérabilité environnementale.

Les effets du réchauffement climatique touchent chaque partie du globe, mais en particulier les pays en développement (PED), et les pays les moins avancés (PMA). Concentrés sur les tropiques et l'équateur qui sont des zones à risques, ils font face aux changements les plus brutaux, et ce avec moins de moyens. De surcroît, ils ont une responsabilité plus faible que les pays développés et industrialisés, qui représentent les trois quarts des émissions mondiales de CO_2.



Version du *Manière de voir* démographie d'octobre-novembre 2019.

Ces États se trouvent à devoir faire un choix. Chercher à préserver leur environnement en refusant d'intégrer les logiques de production, bien qu'ils ne puissent endiguer le changement climatique seuls. Ou bien assurer leur croissance, leur permettant de développer des moyens pour s'adapter, à court terme, au changement climatique. Autrement dit, faut-il au nom du développement sacrifier son environnement ?

[26] Définition du dictionnaire français *Petit Robert*

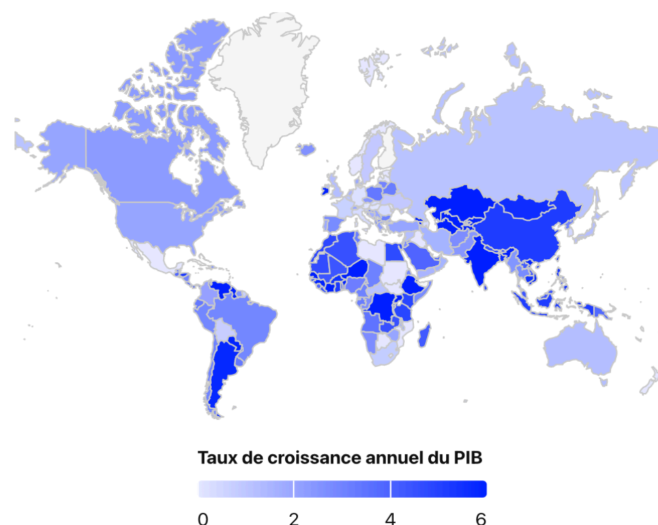
anueri
Association Nantaise Universitaire d'Étude des Relations Internationales

Le libre échange, vecteur de développement durable ?

Les PED sont intégrés au marché mondial grâce à la création de la Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement (CNUCD) en 1964. La CNUCD prône des politiques intégrées et équilibrées qui donnent toutes leurs chances aux PED et PMA, contrairement aux accords du GATT créés par les pays développés dont la logique reste accordée à leur vision.

Les recettes rapportées par les importations et exportations sont utilisées à des fins différentes selon la stratégie gouvernementale du pays. Celui qui subit régulièrement des dommages dus au réchauffement climatique a tout intérêt à investir dans sa transition écologique, et dans des infrastructures pour protéger sa population. Seulement, ce n'est pas toujours le cas. Certains décident d'éviter le problème. Plusieurs capitales ont été déplacées pour d'autres villes voulues vertes, intelligentes, et dirigées par informatique, souvent construites entièrement pour l'occasion. C'est le cas de la nouvelle capitale de l'Indonésie, Nusantara, remplaçant Jakarta, déjà à moitié submergée par l'océan.

La plupart des pays du Sud n'investissent en réalité que très peu dans leur transition écologique, malgré leur taux de croissance en constante augmentation. Ils préfèrent développer leurs industries exportatrices, comme le textile, l'agriculture, ou l'extraction de matières premières. Leurs investissements sur ces marchés à forte demande sont vecteurs d'emplois, permettent l'augmentation du PIB par habitant, et de se projeter sur des projets à plus long terme dans des pays tels que le Cambodge, le Vietnam ou l'Indonésie.



C'est aussi le cas du Bangladesh, qui par son faible coût de main-d'œuvre, s'est spécialisé dans l'industrie textile. Elle représente en 2020 près de 87% de ses exportations[27]. Cette insertion au commerce mondial a permis au Bangladesh en 20 ans de faire sortir 33% de sa population de la pauvreté (le seuil est établi à 3$ par jour)[28]. Cependant, c'est un État qui reste grandement menacé par le changement climatique. Le pays accueille la 8ème population mondiale, 173,6 millions

---

[27] *Le commerce extérieur de la filière textile du Bangladesh en 2021*, Ambassade de France au Bangladesh Service économique de Dhaka.

[28] *Taux de pauvreté au Bangladesh,* Banque mondiale, plateforme Pauvreté et Inégalités

d'habitants, avec un territoire parmi les plus densément peuplés au monde. La population se concentre sur les deltas inondables, zones d'activités agricoles et hubs commerciaux majeurs. Bien que d'importantes digues en sacs de sable soient renforcées régulièrement, elles ne peuvent faire face à la montée des eaux et à leur érosion.

Pour limiter ces dangers environnementaux, l'implication du Bangladesh dans l'énergie verte semble essentielle, bien que coûteuse. Des projets voient le jour, comme celui du Global Gateway. Soutenu par un financement de 350 millions d'euros de la Banque européenne d'investissement, il est mis en place en 2023 pour soutenir la construction de centrales solaires, ou de champs éoliens. Le développement du solaire au Bangladesh est cependant limité par la rareté des terres, qui sont urbanisées ou agricoles. Le gouvernement s'est fixé comme objectif d'atteindre 30% d'énergie renouvelable dans leurs besoins courants en électricité d'ici 2040. Or en 2024, la production électrique du Bangladesh repose encore largement sur les énergies fossiles, notamment la combustion de gaz naturel (environ 50%) et de charbon (environ 20%). L'énergie verte représente moins de 3% de la production totale, encore loin des 30% espérés.

De la nécessité d'une coopération internationale

Au-delà d'un engagement national, il faut poursuivre les tentatives d'entente internationale sur des programmes communs pour aboutir à des résultats efficients. C'est l'objectif des COP (Conférence des Parties), qui regroupent annuellement les parties signataires de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Ce genre de coopération concrète permet de prévoir, par de nombreuses négociations, le développement de fonds d'aide à la transition énergétique. Il faudra néanmoins que ces fonds soient altruistes, et plus conséquents. Un PED ou un PMA ne pourrait, seul, faire la différence.

Cette coopération internationale doit également être intellectuelle, et fondée sur le partage des technologies vertes. C'est le cas du projet Iter, un programme pour l'industrialisation de la fission nucléaire, développé par des chercheurs venant de 33 pays. La mise en place de tels projets devrait se faire à grande échelle et pas seulement dans les pays où ils ont été développés.

La mise en place de normes à l'échelle mondiale est aussi nécessaire pour protéger notre environnement. L'Union européenne parvient déjà à le faire à échelle régionale, malgré de nombreuses frictions, comme dans le milieu agricole. Le dimorphisme normatif à l'échelle internationale sur les questions environnementales alimente les difficultés à trouver des accords, à standardiser les luttes et à réaliser des économies d'échelles sur des productions vertes. La mise en place de cette coopération permettrait de déresponsabiliser les pays du Sud face à leur faible action de transition, et de protéger leurs populations en première ligne face aux catastrophes climatiques.

anueri

Revue d'étude des relations internationales

n°1 Septembre 2025

Le libre échange, quel bilan ?

- Libre échange, quelles réalités économiques ?
- La guerre des tarifs douaniers
- L'Union européenne face au libre-échange
- L'OMC, quel avenir ?
- La voie du libre échange, quel choix en vue du changement climatique ?

Retrouvez notre revue et notre newsletter sur notre site internet : anueri.fr

Suivez nos actualité sur instagram :

